



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2010/07/27

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB publie le *Rapport aux intervenants 2009*

Le *Rapport aux intervenants 2009* de Travail sécuritaire NB fait état des résultats de l'organisme en ce qui a trait à ses buts stratégiques en matière de sécurité; d'équilibre; de reprise du travail; de service; et de satisfaction et d'engagement du personnel.

« Je suis heureuse de vous présenter ces résultats, qu'il s'agisse de réussites ou de buts que nous n'avons pas tout à fait atteints, puisqu'en tant que conseil, nous sommes engagés à rendre des comptes et à faire preuve de transparence », a affirmé la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas.

« Nous sommes très heureux d'avoir atteint notre cible relativement au taux de blessures. Ce dernier est passé de 3,40 accidents par 100 travailleurs en 2008 à 3,24 accidents en 2009 », a précisé M^{me} Dugas. « Cela représente une réduction de 4,9 %. De plus, puisque les coûts d'accidents constituent le facteur prépondérant dans l'établissement des taux de cotisation, un taux de blessures plus bas nous a aidé à réduire les taux de cotisation des employeurs pour la quatrième année consécutive. En 2009, le taux moyen se chiffrait à 2,03 \$, soit une diminution par rapport à 2,05 \$ en 2008 », a-t-elle expliqué.

Travail sécuritaire NB a dépassé sa cible relativement à l'équilibre et a amélioré son niveau de capitalisation, qui est passé de 87,8 % en 2008 à 101,6 %. « Une dette entièrement provisionnée, la réduction des taux de cotisation et l'augmentation de la somme mise de côté pour une rente pour les travailleurs blessés représentent certainement une réussite par rapport au but en matière d'équilibre. »

En 2009, 82 % des employeurs inscrits ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des services de Travail sécuritaire NB, ce qui dépassait la cible de 80 %, mais le niveau de satisfaction des travailleurs blessés n'était que de 78 %.

« Bien que les cibles soient de 80 %, nous reconnaissons que notre engagement envers l'amélioration de nos services ne prendra fin que lorsque le niveau de satisfaction des clients atteindra 100 % », a indiqué M^{me} Dugas.

« Le *Rapport aux intervenants 2009* précise ce que nous espérons atteindre et ce que nous avons en fait atteint. C'est en travaillant ensemble, c'est-à-dire le conseil d'administration et les employés, que nous avons atteint nos buts tout en respectant les intérêts des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois. Nous nous engageons à continuer à travailler ensemble au nom des travailleurs et des employeurs afin d'atteindre des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick », a expliqué le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley.

Pour obtenir plus de résultats et pour visionner le *Rapport aux intervenants 2009*, cliquez [ici](#) ou téléphonez au 1 800 222-9775 pour vous en procurer un exemplaire.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.